

**SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers**  
**Réunion de la Commission Locale de l'Eau**  
**26 mai 2016 – 14h00 – Dury**

La réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers s'est réunie le 26 mai 2016 à 14h00 dans les locaux de l'AMEVA, sous la présidence de M. Bernard LENGLET.

**Rappel de la composition de la CLE :**

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (39 membres)

Collège des usagers (20 membres)

Collège des représentants de l'Etat et des Etablissements publics (16 membres)

**Etaient présents à la réunion (22 membres et 3 représentants) :**

Nom	Organisme
M. Bernard LENGLET	Syndicat mixte AMEVA, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE
M. Jean-Jacques STOTER	Conseil départemental de la Somme, Vice-président de la CLE du SAGE
M. Jacques COTEL	Commune de Breteuil, Vice-président de la CLE du SAGE
M. Jean-François CORNIQUET	Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois
M. Guy HAZARD	Syndicat mixte Baie de Somme – 3 vallées
M. Patrick POLIAUTRE	Syndicat intercommunal du Canal d'assèchement
M. René DELATTRE	Commune de Miraumont
M. Dominique DELEPLACE	Commune de Ligny-Thilloy
M. Daniel CAVE (représentant)	CC Bresle maritime
M. Richard PIERRU	AVIA, Président de la Commission thématique « Risques majeurs »
Mme Danièle BAZIN	Association pour le littoral picard et la Baie de Somme
M. Johann BELDAME	Comité départemental de Canoë-kayak
Mme Arlette LEBLANC-STEINMANN	Association Agri-avenir Val de Noye
M. Thierry VANTYGHEN	Association des Utilisateurs d'Eau du bassin de la Somme
M. Gérard MONTASSINE	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
Mme Ségolène LATHUILLE (représentant)	CRCI et CCI
M. Emmanuel du TERTRE (représentant)	CR Agriculture de Picardie
M. François BLIN	Agence de l'Eau Artois-Picardie – Mission Picardie
M. Jean-Michel DELACRE	DIRMM
M. Jean-Marc GRAGLIA	ONEMA
M. Yvan JACQUEMIN	Conservatoire du littoral
M. Jean-Paul VORBECK	DREAL Picardie
M. Laurent LEJEUNE	DREAL Picardie
Mme Noémi HAVET	CRPF
M. Pierre MOROY	DDTM Somme
Mme Caroline ROHART	Animatrice de la CLE du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, Syndicat Mixte AMEVA

**Etaient excusés et représentés à la réunion :**

Nom	Représentant	Organisme
M. Alain BRIERE	M. Daniel CAVE	CC Bresle maritime
Mrs. Dominique HUCHER et Quentin TABUTEAU	Mme Ségolène LATHUILLE	CRCI et CCI
Mrs. Vincent DEMAREST et Antoine BERTHE	M. Emmanuel du TERTRE	CR Agriculture de Picardie

**Etaient excusés à la réunion :**

Nom	Organisme
M. Stéphane DECAYEUX	Conseil départemental de la Somme
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT	Conseil départemental de la Somme
M. Gérard DECORDE	Conseil départemental de l'Oise
M. Bernard DUQUESNE	CC Abbevillois
M. Audoin de l'EPINE	Commune de Prouzel
Mme Francine BRIAULT	Commune de Querrieu
M. Le Directeur des Aires marines protégées	Agence des Aires marines protégées

**Contact**

Commission Locale de l'Eau - AMEVA  
 Caroline ROHART, animatrice du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers  
 32 route d'Amiens, 80480 DURY  
 Tel : 03.64.85.00.22 - Fax : 03.22.90.91.80  
[c.rohart@ameva.org](mailto:c.rohart@ameva.org)

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu du 16 juin 2015
2. Renouvellement partiel des Vice-présidences, Présidences de Commissions et du Bureau
3. Présentation des derniers éléments d'état des lieux
4. Présentation du diagnostic
5. Méthodologie de travail avec le prestataire et échéancier
6. Questions diverses
  - Rapport d'activités du SAGE – 2015
  - Bilan MAE

La présentation de l'AMEVA et le compte-rendu sont consultables sur le site internet de l'AMEVA : [www.ameva.org](http://www.ameva.org), onglet « nos missions → SAGE → SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers ».

**Préambule :** M. LENGLET ouvre la séance en rappelant que les lois MAPTAM, NOTRe vont modifier le paysage territorial sur notre bassin. Il indique que le SAGE Haute Somme est en consultation administrative avant l'enquête publique qui se déroulera à l'automne 2016 et rappelle l'importance des SAGE dans les réflexions stratégiques.

Il souligne qu'un nouvel arrêté de CLE pour le SAGE Somme aval est paru le 25 avril 2016 accompagné d'un arrêté modificatif du 19 mai 2016 complétant la liste des 75 membres.

Il rappelle que depuis la dernière CLE de juin 2015, un prestataire a été recruté pour nous accompagner dans la rédaction des documents jusqu'à sa validation prévue en 2018 et explique que la réunion d'aujourd'hui est importante puisque la validation de l'état des lieux du SAGE permettra d'engager le travail du bureau d'étude.

Il présente l'ordre du jour de la réunion.

## 1. Approbation du compte-rendu du 16 juin 2015

M. LENGLET indique que le compte-rendu de la dernière réunion de CLE accompagnait le courrier d'invitation à la CLE et demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou ajouts souhaités. En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé.

## 2. Renouvellement partiel des Vice-présidences, Présidences de Commissions et du Bureau

Mme ROHART rappelle que les règles de fonctionnement de la CLE prévoient 3 Vice-présidences et explique qu'à la suite des élections, 2 Vice-présidents de la CLE sont maintenus sur les 3.

La CLE a mis en place 3 Commissions thématiques (Ressource en eau, Risques majeurs et Milieux naturels aquatiques) pour travailler à l'élaboration du SAGE. A la suite des élections, 2 des 3 Commissions sont dépourvues de Présidence.

M. LENGLET lance donc un appel à candidature pour la 3<sup>ème</sup> Vice-présidence de la CLE ainsi que pour les présidences des Commissions « Ressource en eau » et « Milieux naturels aquatiques ».

M. DEFLESSELLE propose sa candidature pour la Vice-présidence de la CLE et est élu à l'unanimité.

M. Guy Hazard, représentant du SM Baie de Somme-3 Vallées, propose sa candidature à la Commission thématique « Ressource en eau », il est élu avec une majorité de vote pour et une abstention de la DREAL Picardie.

M. Gérard Montassine, représentant du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, propose sa candidature pour la Commission thématique « Milieux naturels aquatiques », il est élu à l'unanimité.

Les nouvelles présidences entraîneront des modifications dans le Bureau de la CLE. Ces dernières seront validées ultérieurement, une fois toutes les parties informées.

## 3. Présentation des derniers éléments d'état des lieux

Mme ROHART rappelle le périmètre du SAGE et les chiffres clés du territoire. Elle présente les derniers éléments concernant la ressource en eau.

[Cf. diaporama :

- Présentation de la structure du document et du plan du chapitre « Ressource en eau ».
- Présentation des nouveaux réseaux de surveillance et des dernières données qualité en eaux superficielles et souterraines.]

M. VORBECK explique que l'étude sur les médicaments a été réalisée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et que ces molécules vont être progressivement intégrées aux suivis des milieux. Les connaissances permettront d'intégrer au futur SDAGE Artois-Picardie des mesures ou pré-traitements pour diminuer leur présence dans les eaux superficielles. Il précise que pour le moment, ces molécules sont absentes des eaux souterraines.

M. VANTYGHEN demande si la présence de ces molécules pourrait faire basculer une masse d'eau considérée actuellement en bon état, en mauvais état chimique.

M. VORBECK indique que pour l'instant ces substances ne sont pas considérées lors de l'évaluation de l'état chimique. Il ajoute qu'en revanche, le glyphosate devrait entrer dans les paramètres pris en compte dans le bon état écologique (partie physico-chimie comme substances pertinentes) à partir de 2016.

M. LENGLET rappelle qu'il s'agit de la responsabilité de tous les membres de la CLE et de tous les acteurs du bassin, que toutes les problématiques liées à l'eau soient considérées dans ce document. Il demande si les boues d'épandage sont analysées sur le paramètre « médicaments ».

M. LEJEUNE indique qu'il n'existe pas de seuil réglementaire pour les médicaments.

M. DEFLESSELLE s'interroge sur la possibilité de trouver à terme les médicaments dans la nappe.

M. VORBECK signale qu'actuellement ils ne sont pas retrouvés mais à terme, nous n'avons pas la réponse. Ce sont des molécules complexes qui se dégradent dans le sol et dans le temps. Le risque sera plus grand en rejet direct sur sol karstique mais ce n'est pas le cas. Les médicaments sont retrouvés à l'heure actuelle en eau superficielles en aval des grosses agglomérations.

M. LEJEUNE indique que ces substances ont tendance à partir avec la phase liquide des rejets de STEP, ce qui explique qu'elles soient retrouvées en aval des grosses stations urbaines. Les métaux lourds et HAP sont eux plutôt retrouvés dans les boues.

M. LENGLET indique que plus de 100 000 micropolluants sont recensés.

M. VORBECK indique qu'une seule substance peut donner plusieurs dizaines de produits de dégradation et formes isomériques et que 1000 à 1500 micropolluants sont analysés et peu sont retrouvés dans les eaux pour le moment.

Mme LATHUILLE réagit sur la thématique « pollution historique dans le Vimeu » et signale qu'il n'existe plus de rejet de la part des industries de ce secteur.

M. VORBECK explique que les industriels procèdent au recyclage complet des eaux de process.

Mme ROHART continue la présentation des éléments concernant les usages de la ressource en eau et des milieux.

[Cf. diaporama :

- Présentation de la structure du document et du plan du chapitre « Usages ».
- Présentation des données actualisées de prélèvements sur le bassin pour l'alimentation en eau potable, l'industrie et l'agriculture.
- Présentation des pressions domestiques avec les zonages d'assainissements, les stations d'épuration et les services SPANC ainsi que les zones non agricoles.
- Présentation des pressions agricoles avec les « Zones vulnérables » sur le bassin et les données agricoles issues du RGA 2010.
- Présentation des pressions industrielles avec la localisation des établissements industriels avec rejets au milieu et les types de rejets, les sites et sols pollués issus de la base BASOL, les carrières sur le territoire.
- Présentation des sites de traitement des déchets et leurs impacts potentiels sur la ressource en eau.
- Présentation des activités littorales et maritimes sur l'aval du territoire du SAGE.
- Présentations des pressions liées au tourisme et aux activités de loisirs. ]

M. STOTER rappelle que le premier SDCI avait amené la fusion d'un certain nombre de Syndicats d'eau et que la loi NOTRe entrainera la prise de compétences « Eau et Assainissement » par les EPCI à FP à l'horizon 2020. Les syndicats actuels sont donc amenés à disparaître et le nombre d'interlocuteurs pour l'alimentation en eau potable sera réduit sur le bassin. Le nombre de captages sera peut-être à terme impacté par les regroupements, notamment par un recentrage sur des points de captage de capacité plus optimale ou de meilleure qualité.

M. COTEL indique que les conclusions des études sur les Schémas directeurs d'eau potable sont intéressantes pour connaître les captages qui seront maintenus, et ceux qui seront supprimés à l'avenir, ainsi que sur les interconnexions envisagées.

M. BLIN explique que sur le bassin, il y a surtout des études « diagnostic » qui constituent des premiers états des lieux même si elles ne s'assimilent pas à des schémas directeurs sur les interconnexions, les sécurisations ou suppressions. Elles mènent ensuite à des réflexions de réalisation de schémas directeurs.

Dans l'Oise, les EPCI sont en avance puisqu'elles ont déjà amorcé plusieurs schémas directeurs même si elles n'avaient pas la compétence « Eau potable ».

Les territoires commencent soit par une réflexion stratégique par les schémas directeurs soit par la connaissance du patrimoine, les deux existent sur le bassin. L'optimisation est souvent un choix, notamment sur l'Oise vis-à-vis des petits captages à la qualité altérée. Les grosses agglomérations, comme Saint-Quentin, se lancent dans des schémas directeurs, qui vont apparaître comme nécessaire avec la prise de nouvelles compétences.

M. STOTER souligne que la carte des services gestionnaires va donc évoluer dans les 5 ans à venir.

M. LENGLET explique que la Commission « Eau et Assainissement » et le pôle « Eau » de l'AMEVA travaillent actuellement sur cette thématique. Il indique que les EPCI ne sont pas forcément informés des changements à venir en termes d'Eau potable et d'Assainissement par rapport à la loi NOTRe et notamment sur le pas de temps pour la prise des nouvelles compétences. Il rappelle que pour les EPCI à FP qui ont déjà la compétence ANC à l'heure actuelle, la prise de compétence se fera au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et ils devront être opérationnels au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur toute la compétence Assainissement (collectif, non collectif et pluvial).

M. STOTER remarque que les fusions ont plutôt entraîné une hausse du coût du prix de l'eau pour les abonnés parce que les exigences ont augmenté vis-à-vis de ces services.

Il rappelle que l'alimentation en eau potable est un usage prioritaire dont la gestion risque de changer avec l'évolution des services gestionnaires, leur nombre diminuant pourrait faire espérer un tarif de l'eau à la baisse.

M. LENGLET suggère de présenter lors d'une future commission du SAGE, le projet d'accompagnement des collectivités par l'AMEVA sur ces nouvelles compétences.

M. DEFLESSELLE demande combien de captages Grenelle sont recensés sur le territoire du SAGE.

[cf. Carte 44 de l'atlas cartographique de l'EDL « ORQUE et captages prioritaires »]

M. VORBECK précise que les captages ciblés sont prioritaires parmi une liste beaucoup plus conséquente de captages répertoriés comme nécessitant des actions de restauration de la qualité de l'eau.

M. JACQUEMIN indique qu'une étude, portée par le SMBSGLP et le BRGM, est en cours sur le littoral, au nord de la Baie de Somme pour évaluer l'impact des prélèvements des forages agricoles sur la qualité des marais arrière-littoraux et les eaux souterraines, notamment sur les paramètres physico-chimiques. Elle sera terminée début d'année 2017.

M. VORBECK ajoute qu'un nouvel arrêté concernant les zones vulnérables aux nitrates agricoles est en cours de consultation, l'intégralité du territoire du SAGE est proposée au classement à l'exception de la

commune de Cayeux-sur-Mer. Il explique que ce nouveau classement intervient sur la base des analyses en eaux superficielles et en eaux souterraines ainsi que sur les territoires à risque d'eutrophisation.

Il rappelle qu'une autre Directive traite des nitrates d'origine domestique, la directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines), qui implique le traitement de l'azote dans les stations d'épuration sur les territoires à risque. Il souligne que les efforts des collectivités pour diminuer ces flux de polluants sont conséquents.

Encadrant ces deux directives, la DCE nous demande d'atteindre le bon état des eaux et la convention OSPAR demande la diminution par deux de nos rejets azotés et phosphorés dans la Manche-mer du Nord.

A l'heure actuelle, les rejets d'azote en France sont toujours au-delà des préconisations européennes et la France a été plusieurs fois condamnée par la Commission européenne.

Il rappelle que quelques pays en Europe et même certains départements français, ont pris le parti de tout classer en zones vulnérables aux nitrates agricoles pour que tout le monde participe aux efforts.

M. du TERTRE indique, sur la présentation des pressions agricoles, que la DDTM possède des données agricoles actualisées avec les déclarations PAC et ajoute qu'il serait intéressant d'avoir ces données pour l'état des lieux du SAGE.

M. STOTER remarque, sur la « Vélo Route Voie verte », que cette dernière ne peut avoir l'appellation « Voie verte » dans la Somme puisque certains tronçons sont ouverts à la circulation, notamment pour l'accès des riverains. Elle porte donc le nom de Vélo route « Vallée de Somme ».

#### 4. Présentation du diagnostic

[Cf. diaporama]

Mme ROHART présente le diagnostic et explique que ce document avance des objectifs généraux qui pourront être retravaillés et affinés par la suite lors de l'écriture du programme d'actions du SAGE.

M. LENGLET rappelle que le SAGE sera constitué d'un programme d'actions, avec les maîtrises d'ouvrage identifiées et les financements associés.

**=> M. LENGLET indique qu'en l'absence d'autre remarque, l'état des lieux et diagnostic sont considérés comme validés afin de permettre la poursuite du travail sur l'élaboration des documents du SAGE.**

#### 5. Travail avec le prestataire et échancier

[Cf. diaporama]

Mme ROHART indique que le groupement retenu pour le marché de la rédaction des documents du SAGE est constitué de SAFEGE pour la partie technique et de Droit Public Consultants pour la partie juridique de relecture des documents. Ils accompagneront la CLE lors des étapes suivantes de définition de la Stratégie et de rédaction des documents du SAGE.

La réunion de lancement avec l'explication de la méthodologie de travail se déroulera le 5 septembre 2016. Ensuite, le travail débutera lors d'une réunion réunissant tous les acteurs, le 13 septembre puis en Commissions thématiques séparément en décembre. [cf. planning prévisionnel]

Pour la phase 2, un comité de rédaction sera constitué pour rédiger les documents, les avancées de ce travail seront restituées en Commissions et en CLE pour validation.

#### 6. Questions diverses

##### Rapport d'activités du SAGE – 2015

Mme ROHART présente le bilan de l'année sur la répartition du temps de travail de la cellule d'animation du SAGE ainsi que les dossiers suivis par l'animatrice sur le territoire.

➡ Cf. diaporama

## Bilan de la campagne MAE 2015

Mme ROHART présente le bilan de la campagne 2015 des mesures agro-environnementales (MAE) sur le territoire du SAGE.

➡ Cf. diaporama

M. LENGLET remercie l'animatrice pour son travail et rappelle l'importance de respecter les délais sur la validation de ce SAGE, fort de l'expérience sur le SAGE Haute Somme. Il remercie l'implication de chacun des acteurs sur ce territoire et souligne l'importance de leur implication à l'avenir.

M. LENGLET conclut que la prochaine réunion de CLE se déroulera le 5 septembre à l'AMEVA et clôture la réunion.